

DUNKERQUE-PORT RÉCOMPENSE LES ESCALES PROPRES SUR SES TERMINAUX POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Depuis plus de 10 ans, Dunkerque-Port mène une véritable politique volontariste en faveur d'un développement durable de la place portuaire. Concrétisée en 2014 par le déploiement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PA2D) qui définit et pilote plus de 150 actions en la matière, cette ambition s'est traduite par la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales notamment en terme de gestion des sédiments de dragage ou de préservation de la biodiversité. Cette stratégie arrivée à maturité a récemment évolué sous la forme d'un système de management de l'environnement qui a reçu en 2018 la certification PERS dans le cadre du réseau ECOPORT.

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin et afin d'accentuer les efforts consentis en matière de réduction des émissions atmosphériques, notamment au travers du Plan Air Climat Energie Territorial (PACET) porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), Dunkerque-Port lance un système de récompense environnementale pour les navires sobres en émissions escalant à Dunkerque. Cette démarche contribuera à une amélioration de la qualité de l'air.

La qualité de l'air et la réduction des émissions de soufre, d'azote, de particules fines sont en effet devenues des priorités à l'échelle internationale. En témoignent les évolutions réglementaires en ce sens engagées par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Le secteur du transport maritime, contributeur en matière d'émissions atmosphériques, évolue positivement dans cette direction en proposant des navires toujours plus efficaces, plus sobres énergétiquement et en utilisant des carburants moins impactants pour l'environnement.

Afin d'encourager cette mutation, Dunkerque-Port s'associe à la démarche ESI (Index Environnemental des Navires) initiée par l'IAPH (International Association of Ports and Harbors) dont le principe est d'attribuer un score aux navires sur la base de leurs émissions atmosphériques. Plus le navire dispose d'une note élevée plus il est considéré comme vertueux au regard de la qualité de l'air.

Les compagnies et affréteurs qui escalent à Dunkerque sont invités à s'inscrire dans cette démarche responsable par la signature d'une charte. Cette dernière a vocation à sceller la volonté des compagnies et affréteurs à positionner des navires efficaces et sobres en émissions pour leur escale à Dunkerque. En contrepartie, Dunkerque-Port s'engage à verser au terme de chaque année une

CONTACT PRESSE

Marie-Elizabeth BOGUCKI

Tél : +33 (0)3 28 28 79 11

Portable : +33 (0)6 07 13 33 42

Email : mebogucki@portdedunkerque.fr



récompense financière. Cette dernière est calculée sur la base du nombre d'escales vertueuses réalisées par la compagnie ou l'affrètement, au prorata du nombre total d'escales vertueuses comptabilisées dans le port durant une année. Une enveloppe annuelle sera ainsi répartie entre les signataires de la charte.

Dunkerque-Port se positionne ainsi parmi la cinquantaine de ports volontaires dans le monde ayant déjà approuvé cette démarche.

À propos de Dunkerque-Port :

1^{er} ensemble portuaire français (Calais-Dunkerque) ; 9^{ème} port du Range Manche et mer du Nord, 3^{ème} port français, le port de Dunkerque s'illustre sur de nombreux segments : 1^{er} port à passagers d'Europe (Axe Calais-Dunkerque); 1^{er} pôle énergétique français ; 1^{er} terminal GNL ; 1^{er} port d'importation de fruits et légumes en conteneurs ; 1^{er} port français d'importation de minerais et de charbon ; 1^{er} port ferroviaire français ; 1^{er} port fluvial régional ; 3^{ème} port français pour le trafic de céréales. Dunkerque-Port est également un Port durable. Dunkerque-Port est le Port de commerce de la nouvelle Région Hauts de France, 1^{ère} région agricole de France, première région pour l'industrie ferroviaire, première région pour l'industrie automobile. Trafic 2018 : 51,6 MT.

À propos de l'ESI :

L'objectif est d'encourager les armateurs à réduire les émissions atmosphériques des navires et les inciter à aller volontairement au-delà des seules exigences réglementaires dans le but d'améliorer la qualité de l'air et l'environnement.

L'ESI permet d'établir, pour chaque navire participant, un score à partir de plusieurs paramètres : la performance de sa motorisation, de ses équipements présents à bord et bien sûr la qualité des carburants utilisés.

L'ESI est donc :

- Une initiative qui repose d'abord sur une approche volontaire et incitative pour la promotion du transport maritime plus propre.
- Un index environnemental bâti par des ports qui ont mis en place des politiques d'incitation financière.
- Une initiative qui globalise aujourd'hui 56 ports de toutes tailles et concerne plus de 8000 navires de la flotte mondiale.
- Une démarche suivie par les armateurs qui ont librement accepté d'aller au-delà des exigences réglementaires.
- Un moyen d'attirer les navires plus propres.

Pour plus d'information, consulter le site internet dédié : <http://www.environmentalshipindex.org/Public/Home/AboutESI>

À propos de l'IAPH :

Fondée en 1955, l'IAPH est une alliance mondiale de ports représentant aujourd'hui environ 180 ports et 140 organisations et sociétés liées au domaine portuaire dans environ 90 pays. Le 16 avril 2008, l'Association internationale des ports (IAPH) a mobilisé son Groupe de Travail environnement, en concertation avec les organisations portuaires régionales, afin de créer un outil pour accompagner les ports dans la lutte contre le changement climatique. C'est ainsi que fut créé le World Ports Climate Initiative. Dans la continuité, les ports adhérents se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre au travers du World Ports Sustainability Program (WPSP).

L'ESI est un des axes du WPSP.

Pour plus d'information, consulter le site internet dédié : <http://wpci.iaphworldports.org/>

CONTACT PRESSE

Marie-Elizabeth BOGUCKI

Tél : +33 (0)3 28 28 79 11

Portable : +33 (0)6 07 13 33 42

Email : mebogucki@portdedunkerque.fr

